N° 3229 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 19 Avril 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCLAIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

La propagande cléricale
DANS L'ARMÉE

La mesure disciplinaire prise par M. le Ministre de la Guerre contre M. le colonel Froment a déchaîné les fureurs de la presse cléricale.

Nous avons publié hier la note explicative du *Temps*, qui nous a paru avoir le caractère d'une communication officieuse du ministre. Elle n'a point donné satisfaction à la *Dépêche*, qui continue de prendre vivement à parti M. le général Billot ; et elle nous a valu, de la part de la *Libre Parole*, une de ces histoires fantastiques dont ce journal a la spécialité, et où il trouve toujours le moyen de faire intervenir des juifs et des francs-maçons dans des événements auxquels ils sont demeurés complètement étrangers.

On ne s'explique pas, en vérité, tant de fracas, à propos de la mesure la plus simple et la plus juste que supérieur ait jamais prise vis-à-vis d'un inférieur.

M. le colonel Froment a-t-il, oui ou non, enfreint les instructions ministérielles qui interdisent toute propagande religieuse dans l'armée, qui prescrivent à nos officiers de s'abstenir de toute intervention auprès des hommes sous leurs ordres, en faveur d'un culte quelconque?

Et, si M. Froment a commis cette faute *contre la discipline*, n'était-il pas nécessaire qu'il fût l'objet d'une punition d'autant plus exemplaire que trop d'officiers supérieurs et généraux sont volontiers enclins à s'affranchir de ces instructions particulières, destinées à faire respecter dans l'armée le principe de la neutralité religieuse?

Mais, c'est précisément cette neutralité religieuse contre laquelle s'insurgent les cléricaux. Ils ont été habitués si longtemps, par les aumôniers et par des chefs asservis au plus militant cléricalisme, à dominer l'armée et à y exercer leur propagande en toute liberté, comme ils font encore dans la marine, qu'ils essaient constamment de tourner les prescription ministérielles de la liberté de conscience, que les ministres de la guerre ont été obligés d'édicter, sous la pression de l'opinion publique et du Parlement.

Ecoutez plutôt la *Libre-Parole* :

« Quelle est la mère française, dit-elle, même en dehors de tout cléricalisme, qui ne serait pas reconnaissante à un homme comme le colonel Froment, qui s'efforce, comme le fout, d'ailleurs, les officiers allemands, de relever le moral de jeunes soldats pour lesquels l'existence de la caserne est parfois bien dure ? Quelle est celle qui ne souhaiterait pas que son fils vît s'ouvrir devant lui, aux heures de découvrement et de mélancolie, une maison où il trouvât d'honnêtes distractions, où il eût à sa disposition quelques livres. »

Les intentions de M. le colonel Froment étaient peut-être excellentes. Mais, encore une fois, en annonçant à ses soldats, par la voie de l'ordre, les conférences d'un prétendu aumônier militaire, et en invitant presque ses subordonnés à y assister — dans l'armée le simple désir deviné d'un colonel est un ordre — il a commis un acte de propagande cléricale qui devait être réprimé.

M. le général Billot a fait simplement son devoir, et s'il a encouru les années récriminations des cléricaux, il a droit aux félicitations de tous les républicains.

On ne sait pas, d'ailleurs, où s'arrêterait cette propagande du cléricalisme dans l'armée, si l'on n'intervenait quelquefois pour y mettre bon ordre.

Voici, par exemple, la circulaire que l'on distribuait ces derniers temps dans une caserne, à St-Martin-de-Vitré :

Œuvre militaire paroissiale

ST MARTIN DE VITRÉ — Pour Dieu ! Pour la France !

Mon cher X...,

Depuis dimanche dernier, *notre paroisse St-Martin* a le bonheur de posséder quatre missionnaires. Venus de Saint-Brieuc pour préparer *notre devoir pascal*, ils veulent bien mettre à votre disposition leurs cœurs d'apôtres et leur talent d'orateurs. Fidèle toujours et surtout tout aux leçons de la famille, aux pratiques chrétiennes de votre jeunesse, vous viendrez entendre leur parole éloquente et prendre votre part de leurs bons conseils, autant que vous le permettront d'ailleurs les exigences nécessaires de la vie militaire.

L'un dernier, au *jour des Rameaux*, un bon nombre d'entre vous viendra se ranger autour de la Sainte Table ; cette année, vous serez plus nombreux encore. Les jeunes seront dignes de leurs aînés. Soldat chrétien, vous prouverez une fois de plus que la pratique des devoirs religieux est possible partout, à la caserne comme ailleurs. La loi vous reconnaît le droit de les accomplir, la conscience vous en fait un impérieux devoir.

Chaque soir, à sept heures, il y aura réunion à l'église St-Martin, le samedi excepté. A partir de cinq heures et demie, les missionnaires pourront entendre vos confessions. Le R. P. Célestin, très apprécié et très aimé des soldats et marins de Lorient, connaît admirablement la langue bretonne et pourra confesser en breton. Le R. P. Rugation, ancien sous-officier d'infanterie, vous sera aussi tout dévoué. Tous, d'ailleurs n'ont qu'un désir en venant à Vitré : faire de vous des soldats sans peur et des chrétiens sans reproche.

J.-L. BURN,
Aumônier de l'Œuvre militaire paroissiale.

N. B. — *La Communion des soldats aura lieu le dimanche des Rameaux, 11 avril, à la messe de 7 h. 1/2.*

La distribution du prospectus qu'on vient de lire n'a pu certainement se faire dans la caserne de Saint-Martin de Vitré qu'avec le consentement de l'autorité militaire. Et c'est ainsi que la propagande cléricale s'exerce sans cesse, en dépit des instructions supérieures, et grâce à des complicités tacites ou déclarées.

Dans la marine c'est pis encore. Les aumôniers de la flotte sont des agents de propagande de toutes les heures et de tous les instants.

Et nous en sommes encore là, que le jour du vendredi saint les établissements de la marine arborent leurs pavillons à mi-drisse, les navires *mettent* leurs pavillons en berne et tirent des salves de coups de canon, qui reviennent très cher aux contribuables de toutes confessions religieuses.

Aussi éprouvons-nous quelque satisfaction à voir parfois rappeler à certains de nos officiers, qui semblent vraiment trop l'oublier, qu'il y a plus en France de religion d'Etat, que les aumôniers militaires ont été supprimés, et que la République a proclamé le principe de la neutralité religieuse et de la liberté de conscience.

Il faudrait, évidemment, pour « désencapuciner » l'armée et la marine beaucoup de mesures comme celle qui vient d'être prise contre M. le colonel Froment. La sévérité montrée par M. le Ministre de la Guerre n'en sera pas moins salutaire, et de nature, il faut l'espérer, à réfréner le zèle clérical qu'affectent un trop grand nombre de nos officiers.

Georges ROBERT.

COLOMBOPHILIE

Paris, 17 avril 1897. — *Les amateurs de pigeons sont une fois de plus découragés et révoltés contre les embarras qu'on leur suscite.*

Ce n'est pas sans raison, puisque trois lâchers projetés par des sociétés de Tourcoing à Albert, Amiens et Arras, n'ont pu avoir lieu, sous prétexte que les préfets de la Somme et du Pas-de-Calais ne pouvaient reconnaître comme valables dans leur département les autorisations données par le Préfet du Nord et que la circulaire qui avait pour but de faciliter les lâchers d'entraînement ne s'appliquait qu'aux lâchers individuels et non aux lâchers d'ensemble.

En un mot, de ce que les entraînements de pigeons se font le plus souvent individuellement à Paris, on a conclu qu'il qu'était ainsi dans toute la France et on a méconnu le système bien plus logique et rationnel de l'entraînement collectif organisé par des sociétés, tel qu'il se pratique dans le Nord.

En outre, la nouvelle circulaire du 6 avril 1897 est tout-à-fait incomplète puisqu'elle s'occupe exclusivement des lâchers d'entraînement et est muette sur la question des lâchers de concours.

De la viennent toutes les difficultés auxquelles nous nous heurtons.

Sur la demande des sociétés colombophiles de Tourcoing, j'ai eu de nouvelles entrevues avec la direction de la sûreté générale et, dans quelques jours, — les fêtes de Pâques seront cause d'un peu de retard, — une nouvelle circulaire va être adressée aux préfets, comme j'ai pris soin de le faire connaître par télégramme au directeur de la *Revue colombophile*, M. Rossoor.

Cette circulaire inviterа les préfets à être très larges, très tolérants et elle réglementera les lâchers de concours à peu près sur les bases que j'ai indiquées dans un précédent article.

Peut-être les lâchers ne seront-ils pas autorisés dans toutes les gares ; mais les préfets recevront des instructions pour que le nombre de ces gares soit assez étendu, de manière à ne pas gêner sérieusement les sociétés.

La Sûreté semble d'une autre côté disposée à se contenter de la surveillance au point de départ et ne vouloir exiger pour l'autorisation préfectorale qu'une indication approximative du nombre des pigeons et des amateurs ; elle aurait toutefois la réserve d'un double contrôle :

1° Dans l'envoi aux préfets par les chefs de gare des feuilles d'autorisation remises par les convoyeurs et 2° dans l'examen des paniers par un agent de police chaque fois que cela serait jugé nécessaire.

Contrôler, tout en évitant les tracasseries, voilà le but qu'on poursuit et qu'après quelques tâtonnements on atteindra.

Attendons quelques jours et nous serons fixés. Dès maintenant, je suis fondé à croire que l'administration supérieure ne veut pas massacrer la Colombophilie à coups de formalités administratives et l'on peut compter sur les préfets, dans l'application, se conformeront à l'esprit bienveillant et large, plutôt qu'à la lettre étroite des instructions qui vont leur être données.

Quant à moi, je suis honoré de la confiance que me témoignent les Sociétés colombophiles et je puis leur assurer que je ne négligerai rien pour leur faire obtenir satisfaction.

J'ajoute que le bon sens et le bon droit sont trop de leur côté, pour qu'on puisse douter du *succès de leurs revendications, quand seront* disposés les malentendus des premiers moments.

Gustave DRON.
député du Nord.

***

Comme complément à l'article de M. Dron, nous croyons devoir donner connaissance de la circulaire adressée par le Ministre de la Guerre aux préfets par le Directeur de la Sûreté Générale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 6 avril.

Monsieur le Préfet,

Par décision du 3 avril courant, j'ai décidé, d'accord avec M. le Ministre de la Guerre, que les membres des Fédérations colombophiles seraient autorisés à entraîner des pigeons voyageurs sans être contrôlés par un officier de police judiciaire et sur d'autres points que ceux désignés pour les lâchers de concours dans la nomenclature annexée à l'instruction générale du 15 décembre 1896, sur la matière.

Dans le but de faciliter ces entraînements indispensables au fonctionnement des groupes colombophiles, *j'ai également décidé que la mesure prise en faveur des membres des fédérations colombophiles serait étendue dans les conditions qui suivent aux membres des Sociétés colombophiles autorisées et non fédérées :*

Les lâchers d'entraînement pourront être effectués individuellement par chacun des colombophiles faisant partie d'une fédération ou d'une société, sous la responsabilité du président de cette fédération ou de cette Société.

Il sera délivré par le président au colombophile qui désirera procéder à ces lâchers d'entraînement un permis établi suivant le modèle annexé à la présente instruction.

Ce permis sera visé par vous pour autorisation et devra porter le cachet de votre préfecture.

Dans le but de rendre plus faciles les opérations dont il est question, vous pourrez remettre timbrés et signés à l'avance à chaque président de fédération ou de Société, un certain nombre de permis qu'ils distribueront eux-mêmes, sous leur responsabilité. Ces formules devront vous être fournies par les intéressés.

Je vous prie de porter ces nouvelles décisions à la connaissance des fédérations et Sociétés intéressées en leur indiquant les gares, dont vous aurez, à votre gré, fixé le nombre, où pourront avoir lieu *les lâchers d'entraînement* de pigeons voyageurs d'origine exclusivement française.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur de la Sûreté générale,
Charles BLANC.

Importation et Exportation de la bière

Voici les chiffres de notre importation de bière étrangère et de notre exportation de bière française pendant les trois premiers mois de cette année, comparés avec ceux des mêmes périodes des années 1893 et 1895.

Ces quantités sont, naturellement, celles du commerce spécial, les seules qui soient intéressantes, puisqu'en bière étrangère elles représentent celles réellement livrées à la consommation, et en bière exportée celles qui sortent réellement des brasseries françaises.

	1897	1896	1895
	—	—	—
	Q. m.	Q. m.	Q. m.
D'Allemagne	31.637	33.352	28.243
D'Angleterre	3.452	4.208	3.587
D'Autriche	446	414	407
De divers	2.594	3.099	3.246
Totaux	38.129	41.073	35.453

L'importation est encore supérieure à celle de 1895, mais elle a diminué de 2.944 quintaux métriques sur 1896 et dans cette diminution, in bière allemande compte à elle seule pour 1,715 quintaux.

La valeur de la bière étrangère importée a été, pour les trois premiers mois des trois années comparées :

En 1897..... 1.906.450 francs
» 1896..... 2.053.650 »
» 1895..... 1.772.650 »

Même observation pour les valeurs que pour les quantités. La diminution pour 1897 atteint 147,200 francs.

En somme, cette diminution est un peu moins accentuée que celle de la fin de février.

Voici maintenant les chiffres de notre exportation pendant les mêmes périodes :

En 1897. . . . 21.714 quint. m.
» 1896. . . . 21.758 »
» 1895. . . . 19.321 »

Ou en valeur :

En 1897 . . . . 869.560 francs
» 1896 . . . . 870.304 »
» 1895 . . . . 772.826 »

D'où il résulte que le mouvement de recul constaté en janvier et en février s'est sensiblement atténué. La diminution qui, le mois dernier, était de 154,000 francs, n'est plus, en effet, que de 10,000 francs environ.

A MADAGASCAR
La situation

Paris, 17 avril. — De Tananarive à la *Politique Coloniale* :

Un déplorable accident vient de jeter la consternation parmi la population française de Tananarive.

Mme Durand, la sympathique jeune femme de l'officier de réserve interprète de l'état-major en voulant décharger un revolver, s'est logé une balle dans le ventre qui a déterminé la mort quelques heures après.

M. Durand est absent en ce moment de Tananarive, chargé par le général Gallieni de conduire la reine à la Réunion.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 11 mars.

Le général Gallieni a fixé son départ de Tananarive pour une excursion sur la côte au 10 avril. Il ne compte pas être de retour dans la capitale de Madagascar avant le 14 juillet pour célébrer la fête nationale. Il ce propre, le général a pris un arrêté qui supprime la fête traditionnelle du Bain de la Reine.

Echos et Nouvelles

Deux voyageurs danois MM. Olufsen et Philipson, viennent de découvrir sur les plateaux de *Pamir* (Asie centrale), une tribu où hommes et bêtes sont extraordinairement petits.

***

Le Président de la République a posé lundi dernier, pour la deuxième fois, devant le peintre Benjamin-Constant, qui en a une grande toile représentant la visite des hôtes impériaux aux invalides.

***

On mande de Massouah qu'un gamin a découvert du sésam, dans les environs de l'Asmara, un morceau de quartz contenant de l'or à l'état très pur et en quantité appréciable.

***

Une jeune anglaise, Mary Forster, en ce moment à Paris, a parcouru presque toute l'Angleterre en vélocipède, semant la bonne parole socialiste sur son passage.

***

Les ateliers de sondage artésien établis dans l'Oued-Rhir, viennent de rencontrer une nappe d'eau jaillissante, à 70 mètres de profondeur, dans la nouvelle oasis de Cirlat-Abida.

***

L'usine Krupp vient de construire des canons *portatifs* en papier comprimé, d'une solidité à toute épreuve, pour l'infanterie allemande.

***

Ce ne sera bientôt qu'une chimère. Voici en effet le prix de quelques métaux précieux : le vanadium coûte 125,935 fr. le kilog ; le sélénium 99,600 f. le décimètre 80,000 fr. ; le lithium, le plus léger des métaux connus, 77,000 fr.

***

Depuis le 1er avril il est interdit, sous peine de poursuites, de faire usage à Madagascar du poids et mesures autres que ceux qui sont établis par les lois françaises, à savoir : le kilogramme, litre, le mètre et leurs multiples et sous-multiples.

AU JOUR LE JOUR

Les Hospices de Lille

L'agrandissement de la ville de Lille ayant amené une énorme augmentation de population dans notre cité, l'hôpital St-Sauveur, qui jusque-là avait *suffi à tous les besoins*, devint notoirement trop exigu. Il fallut aviser à créer un deuxième hôpital pour soulager les immenses misères qui sont surtout le triste apanage des centres industriels.

On songea à édifier le nouvel établissement hospitalier dans un quartier opposé à celui où se trouvait l'hôpital Saint-Sauveur, de façon à disséminer autant que possible les moyens de secours.

Avec le boulevard Montebello, récemment créé et unissant les grandes artères ouvertes depuis peu dans la partie sud de la ville, il était à supposer que notre cité ne tarderait pas à prendre un grand développement de ce côté. D'autre part, ce quartier sain, bien aéré, offrait toutes les garanties désirables d'hygiène.

On choisit donc un vaste emplacement longeant le boulevard Montebello et faisant face à la place Barthélemy-Dorez.

C'est là que fut construit le nouvel hôpital, d'abord appelé de Saint-Eugénie, puis de la Charité, et ouvert aux malades, le 25 juin 1877, il avait coûté cinq millions.

Il présente cette particularité qu'il est divisé entre les Facultés de médecine de l'Université libre et celle de l'Etat.

Les deux pavillons du Nord-Ouest sont desservis par les professeurs de la Faculté libre, M. Duplay, pour la médecine ; M. Duret pour la chirurgie ; M. Baelde pour la pharmacie.

Les deux pavillons sud-est et la maison de santé y annexée sont desservis exclusivement par les professeurs de la Faculté de médecine de l'Etat : MM. Combemalle pour la médecine, Dubar pour la chirurgie, Gaulard, pour la clinique obstétricale.

***

Si nous entrons dans des détails sur le personnel de l'établissement, nous trouvons qu'il se décomposait ainsi au 1er janvier 1896 :

83 hommes nourries dont 24 sœurs de l'ordre de Saint-Augustin, 3 élèves internes, 55 servants dont 24 hommes et 31 femmes, 1 mécanicien.

Trente personnes non nourries à l'hôpital dont : un économe, M. Ellebaode ; un aumônier, M. Dupuy ; sept médecins et chirurgiens non rétribués, sept internes rétribués, un pharmacien non rétribué ; trois commis d'économat. MM. Verbaer, Piaquet et Peter ; neuf servants extérieurs et un surveillant pour les services annexés.

A part de très légères fluctuations, le personnel reste à peu près invariable ; il en est de même pour les malades. Il est inutile, pour conclure que tous nos chiffres, exacts il y a un an, le sont encore, à peu de chose près, à l'heure actuelle.

Le nombre des lits ouverts aux malades au 1er janvier 1896 était de trois cent soixante-dix dont deux sont pour l'aile droite et cent soixante-dix pour l'aile gauche.

***

Si nous examinons les statistiques au sujet des malades qui ont été traités à l'hôpital de la Charité pendant l'année 1895, nous trouvons qu'il y a eu dix-neuf cent soixante-six fiévreux ayant donné deux cent soixante-trois décès, soit une mortalité de 11,8 pour cent.

Les blessés ont été au nombre de quinze cent quarante-sept ayant donné soixante-quinze décès, ce qui fournit une mortalité de 4,8 pour cent.

Le total des autres affections a été de seize cent quarante-trois, avec cent-six décès, soit une *mortalité de 6,4 pour cent*.

En résumé, les admissions ayant été de 5158, les décès de 444, la mortalité totale a été de 8,61 pour cent.

Cette mortalité relativement faible, étant donné l'état des personnes entrant à l'hôpital, est rassurante.

Ce n'est pas, en effet, pour une légère indisposition, pour un « bobo » qu'on se résigne à entrer dans un établissement de ce genre ; l'admission y est même assez difficile.

Ce pourcentage de huit décès par cent malades soignés est le plus formel démenti de l'absurde légende ayant cours dans le peuple, à savoir qu'on n'entre à l'hôpital que pour y mourir.

Bannissez donc de votre esprit, travailleurs que la maladie épuise ou qu'un accident jette momentanément sur un lit de douleur, cette terreur ridicule de l'hôpital.

Dans les jours de souffrance, allez bravement frapper à la porte hospitalière, car vous y recevrez de la part d'hommes compétents et dévoués tous les soins médicaux qu'il est possible de donner dans l'état actuel de la science.

Après tout, si malade fusiez-vous, dites vous, lorsque la lourde porte de l'hôpital se refermera sur vous, que vous avez quatre-vingt-douze chances sur cent de la voir se rouvrir pour vous laisser sortir plein de vigueur et de santé.

***

Il ne sera pas sans intérêt, croyons-nous, de donner quelques chiffres comparatifs sur les quantités de pain et de viande consommées à l'hôpital de la Charité et dans les divers établissements hospitaliers de Lille.

Hôpital de la Charité : 48.197 kg. 50 de pain et 690 kilogs de farine, valeur 10.381 fr. 20 ; 40.055 kg. de viande, valeur 62.091 fr. 38.

Hôpital Saint-Sauveur : 38 133 kg. 75 de pain et 350 kg. de farine, valeur 8.182 fr. 62 ; 28.622 kg. 300 de viande, valeur 45.445 fr. 72.

Hospice Francois Baes : 45.717 kg. de pain et 10 kg. de farine, valeur 3.339 fr. 96 ; 4.823 kg. 50 de viande, valeur 7.489 fr. 07.

Hospice général : 232.882 kg. de pain et 900 kg de farine, valeur 49.672 fr. 39 ; 47.503 kg de viande, valeur 73.195 fr. 22.

Hospice Comtesse : 33.750 kg de pain et 120 kg de farine, valeur 7.187 fr. 72 ; 12.112 kg de viande, valeur 18.765 fr. 83.

Hospice Gamins : 21.020 kg de pain et 90 kg de farine, valeur 4.485 fr. 18 ; 9481 kg de viande, valeur 14.670 fr. 90.

Hospice Stappaert ; 18.290 kg de pain et 140 kg de farine, valeur 3.917 fr. 87.

Le bureau de bienfaisance a en outre distribué 959.835 kilog. de pain, valeur 199.582 fr. 38 centimes.

En résumé, la boulangerie centrale établie à l'hospice général a confectionné 407.970 k. 25 de pain qui ont été consommés par les sept hospices que nous venons de citer ; le prix de revient au kilog. a été de 0 fr. 21259 et le prix de revient du kilog. de pain livré par le bureau de bienfaisance 0 fr. 20794.

Si nous prenons, par comparaison, les taxes de la ville, nous trouvons que le prix moyen du kilog. de pain livré par les boulangers est de 0 fr. 253.

La boucherie centrale a livré, aux sept établissements hospitaliers précités 146,955 kil. de viande de bœuf, veau, mouton, porc ; le prix de revient au kilog est donc de 1 fr. 547.

***

Comme un établissement aussi important que l'hôpital de la Charité ne fonctionne pas sans un très fort budget, on apprendra sans étonnement que les dépenses générales se sont élevées à 301.581 fr. mais il y a à déduire 48.180 fr. 17 de recettes ou de dépenses confondues avec celles de la maison de santé et avec celles des pavillons d'isolement. Il reste, par conséquent, pour montant net de la dépense, une somme de 253.400 fr. 83.

En dépassant de 107,708 journées que les malades ont passé à l'hospice général, les 6,739 journées concernant les enfants nés dans le service de la maternité et ceux admis au sein avec leur mère et qui, en raison du peu de durée de leur séjour dans l'établissement, ne donnent lieu qu'à une dépense presque insignifiante, on a les chiffres suivants :

Nombres de journées, 100,999.

Prix de journée, 2,51.

Pour la maison de santé, les dépenses pour l'année 1895, se sont élevées à 42,636 fr. 68, le nombre des journées à 7089, de sorte que le prix de journée revient à 6 fr. 05.

Les dépenses pour le pavillon d'isolement sont de 5.226 fr. 10, le nombre des journées de douze, ce qui met le prix de journée à 476 fr. 19.

***

Tout arides que paraîtront ces chiffres, ils n'en sont pas moins intéressants, car ils contribuent à faire connaître au public les immenses bienfaits que ses contribuables établissent élevés pour soulager les souffrances de ses concitoyens.

Ils détruiront peut-être aussi une partie de la légende établie par des intérêts allant répétant que rien n'existe en fait d'assistance publique.

Sans doute, tout n'est pas parfait dans ce vaste fonctionnement, mais là, comme ailleurs, le temps et le progrès feront leur œuvre.

C'est ce que nous souhaitons le plus ardemment.

E. PETITCOLAS.

Nos Dépêches
Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 17 avril. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

MM. Boucher et Turrel n'ont pas pris part à la délibération.

M. Hanotaux a entretenu ses collègues des événements d'Orient.

Le jeune marquis a fait signer un traité important mouvement judiciaire.

M. Barthou a mis le Conseil au courant de la situation dans le bassin houiller du Gard.

LE CHANCELIER ALLEMAND chez M. Hanotaux

Paris, 17 avril. — Le prince de Hohenlohe, chancelier de l'empire d'Allemagne arrivé hier à Paris s'est rendu au quai d'Orsay au ministère des affaires étrangères où il a eu une entrevue avec M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, qui a duré très longtemps.

La grève des mineurs du Gard

La Grand'Combe, 17 avril. — Dix-huit cents ouvriers assistaient à la réunion d'hier où le président a déclaré abandonner au Syndicat pendant la grève ses appointements de délégué mineur. Il a blâmé la Compagnie de ne pas nourrir les ouvriers pendant qu'elle nourrit des mineurs des bons de secours d'achats chez les fournisseurs de la Grand'Combe ; il a recommandé le calme et on a voté la continuation de la grève.

Le commissaire de police a également recommandé le calme aux ouvriers qui se sont formés en cortège. Jusqu'à c'est dispersé sans l'intervention de la troupe.

A cinq heures, les ouvriers sortant du travail escortés par la gendarmerie ont été hués par la foule.

Sur le passage des troupes, des coups de sifflet et des cris de « Vive l'armée ! » se sont fait entendre.

La Compagnie a fait placarder à la porte de la direction et à la Levade une affiche déclarant que la liberté du travail est assurée aux travaux extérieurs et que les ouvriers qui ne justifieront pas de leur absence dans un délai de vingt-quatre heures seront considérés comme démissionnaires.

Aucun incident ce matin à la rentrée. Les entrées sont plus nombreuses qu'hier : 329 à Valle, 84 à Trescol, 265 à Champeiauson. — A l'extérieur, le personnel est au complet.

Les grévistes voulaient reprendre le travail ; ils n'ont pas reçu de lampes. Le plateau de Bouzac est fort animé à cause du marché ; un peloton de dragons est parti du côté de Besèges.

Une réunion est annoncée pour cette après-midi.

A la Verrerie Ouvrière

Albi, 17 avril. — Les administrateurs de la Verrerie Ouvrière, qui avaient été traités de voleurs par le ministre Rolland, durant une audience correctionnelle où ce dernier et deux des administrateurs, Gidel et Aucouturier étaient poursuivis pour coups et blessures lors de la réunion socialiste organisée par M. Jaurès et les députés socialistes à Carmaux intentent à Rolland un procès en diffamation et réclament chacun 3000 fr. de dommages-intérêts.

Le tribunal déclare irrecevable l'action intentée par Gidel et Aucouturier, qui étaient parties au procès ; retient comme fondée l'action intentée par les quatre autres administrateurs, Charpentier, Renou, Oulmière et Renard ; condamne Rolland à leur payer à chacun 25 francs à titre de dommages-intérêts, à 30 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans un journal de la localité au choix des demandeurs.

LES RÉVÉLATIONS D'ARTON

L'instruction

M. Le Poittevin, juge d'instruction, est arrivé à son cabinet à midi et demi.

Il a fait aussitôt extraire Arton, MM. Planteau et Saint-Martin de leurs cellules.

Après les avoir entendus il a confronté assez longuement les deux premiers.

Mme Daniel, amie de M. Saint-Martin, a pu s'entretenir quelques instants avec l'ancien député de Vaucluse.

Aucun témoin nouveau n'a jusqu'à présent été entendu par le juge.

Prochaine fournée

Sous les plus extrêmes réserves nous reproduisons ci-dessous les dires de *l'Intransigeant*, relatifs à de nouvelles poursuites :

Une nouvelle fournée de quatre suspects va être appelée au palais à bref délai, très probablement mardi : le dimanche et le lundi de Pâques étant considérés par le juge comme jours de fête chômée.

M. Le Poittevin a signé les quatre mandats de comparution en laissant seulement les noms et les dates en blanc.

Ces mandats seront transformés immédiatement en mandats d'amener si les explications fournies par les intéressés ne satisfaisent avec Arton et Bastelica ne satisfont pas le juge.

Les quatre personnages visés seraient d'anciens parlementaires appartenant à diverses nuances d'opinion politique.

Mais cette nouvelle charrette ne serait qu'un jouet à côté du coup de théâtre préparé de longue, mais, ayant avorté une première fois, et qui va affoler la majorité ministérielle.

Un des siens, en effet, des plus considérables, un des hommes les plus compromis, un de ceux ayant touché les plus fortes sommes, serait irrémédiablement sacrifié.

La lutte a été chaude ; les discussions entre le ministère de la justice et le juge d'instruction ont été orageuses ; mais, en présence de la menace d'un scandale autrement éclatant que la mise en accusation du gros majoritaire en question, le ministère a dû céder.

Une note officieuse

Place Vendôme, on s'est ému des affirmations des journaux socialistes suivant lesquelles M. Darlan s'emploierait à modérer l'ardeur de M. Le Poittevin ; en effet, le parquet des soeurs. Ils déclarer par une note officieuse que ces allégations sont de pure imagination.

Naquet ne reviendra pas

L'*Intransigeant* dit apprendre que M. Alfred Naquet, dans une lettre adressée à l'un de ses amis, déclare que contrairement à l'intention qu'il avait manifestée à plusieurs reprises de revenir en France à la clôture de la session, il persiste à rester en Italie.

Conversation avec M. Naquet

Paris, 17 avril. — Le *Jour* annonce que son correspondant de Londres a eu avec M. Naquet une conversation, qu'il raconte en ces termes :

« Je me suis rencontré avec mon ancien Coventry-Street avec M. Naquet, nous avons causé notre correspondant ; il cheminait d'un pas alerte, en homme qui va à un rendez-vous pressé. Aussitôt je me suis attaché à son pas.

« Tout d'abord, nous prenons Regent-Street, puis Oxford-Street ; nous voici à Tottenham-Court-Road. Oui ! irions-nous ainsi jusque dans un lointain faubourg ? Mais non ! M. Naquet tourne à droite et prend Great-Russel-Street. Il s'arrête et frappe à la porte d'une maison de correcte apparence.

« A mon tour, je frappe, une fois la porte refermée, et demande à parler au député pour une communication pressée. Un jeune gaillard, très perplexe, hésite à me laisser entrer ; M. Naquet est chez un de ses amis et ma démarche choque un peu les habitudes anglaises.

« Enfin, elle consent à passer ma carte et, après des hésitations que je devine, je suis introduit dans un salon, seul en tête à tête avec M. Naquet.

« — Monsieur le député, dis-je brusquement, je ne saurais vous dissimuler le but de ma visite. Je crois qu'il est de votre intérêt de couper court aux mille nouvelles fantaisistes qui circulent sur votre compte dans la presse parisienne. Vous n'ignorez pas qu'un mandat de dépôt est lancé contre vous. Iron vous vous constituer prisonnier, comme vous en avez déjà manifesté l'intention, et attendre-vous à l'étranger la fin de l'instruction ?

« Sans difficulté, presque amiablement, M. Naquet me répondit :

« — Certes, il entra, à un moment, dans mes intentions de revenir en France ; mais aujourd'hui ma décision est irrévocablement prise : je reste à l'étranger. Non pas qu'il ne me soit possible de démontrer à M. Le Poittevin que mes affaires dans les affaire de Panama a été correcte, mais parce que je me sens plus libre ici pour préparer ma défense.

« Et M. Naquet ajoute :

« — Je connais trop la justice de mon pays pour me faire de grosses illusions sur le sort qui me serait réservé si je commettais l'imprudence de me présenter au petit parquet. Immédiatement mis au secret, soumis à la torture de l'instruction, je ne tarderais pas à tomber réellement malade, comme les autres. J'ai beaux, en ce moment, de toute mon énergie ; je me doute fort bien que mon départ est considéré comme un aveu de culpabilité. Je sais que certains hommes politiques, interrogés par le juge, ont tenté de se disculper en m'entraînant dans leur chute ; il est évident qu'Arton, que Naquet j'ai eu des relations suivies, je ne le nie pas, a communiqué à M. Le Poittevin des lettres de moi. Mais que prouve tout cela ?

« M. Naquet nous dit encore :

« — A l'époque où je voyais Arton, il n'était pas l'homme tonte que nous connaissons aujourd'hui. Partout il était reçu et j'en connais plus d'un, de ceux qui lèvent la tête maintenant bien haut, qui se croient à l'abri de poursuites, qui autrefois, sollicitaient l'honneur de lui être présentés.

« Le député de Vaucluse conclut ainsi :

« — Oui, lorsque j'étais membre du conseil d'administration de la société centrale de dynamite, j'ai dû voir fréquemment Arton ; mais je vous le répète, je puis prouver la parfaite régularité de ses relations. De loin, je suis l'instruction et je pensais lorsque le moment sera venu. Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai à vous dire pour l'instant. »

Les révélations de Bastelica

M. Bastelica, dont les déclarations ont servi à l'instruction pour éclairer certains points, a établi ce qu'on appelle « sa liste », en rappelant ses souvenirs et en notant les personnes auxquelles il avait été chargé de porter des plis contenant de l'argent qu'on glissait à plusieurs du temps sous ses yeux dans les enveloppes.

De plus, disait hier un magistrat bien informé, Bastelica a beaucoup parlé, beaucoup entendu et beaucoup retenu. Les déclarations qu'il a faites